

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 juin dernier, le député de D'Arcy-McGee inscrivait au feuillet trois questions concernant les affaires autochtones. D'entrée de jeu, je souhaite rappeler que les affaires autochtones au sein du gouvernement du Québec sont une responsabilité partagée, et que le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a pour mission de coordonner toute l'action gouvernementale sur le sujet. Il a pour responsabilité d'assurer la cohérence dans les politiques, les interventions, les initiatives et les positions des divers ministères et organismes du Québec. Or, bien que nous soyons, mon cabinet ainsi que le personnel du SAA, en constante relation avec les différents organismes et les différentes nations autochtones, comme ministre responsable des Affaires autochtones, j'agis à titre de pivot au sein du gouvernement du Québec avec les Premières Nations et les Inuit. Pour réaliser mon mandat, j'ai nécessairement besoin de l'appui de mes collègues dans leur champ d'intervention respectif. Chacun des ministères et organismes du gouvernement du Québec demeure responsable du suivi et de la mise en œuvre des différentes initiatives qu'il développe avec les Premières Nations et les Inuits.

En ce qui a trait à la question 18 du cahier des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires 2019-2020, le SAA avait d'abord évalué ses besoins à 297 495 700 \$ lors de l'élaboration de son cadre financier 2019-2023, au mois de juin 2018. Ce montant incluait notamment une estimation des crédits nécessaires à l'égard de l'indexation des ententes avec les Cris. Comme certains indicateurs nécessaires aux calculs des indexations ne sont disponibles qu'au dernier trimestre de l'année financière - lors de la préparation des crédits détaillés, en février 2019, qui figurent dans le volume 3 du manuel budgétaire intitulé *Crédits des ministères et organismes* - ces prévisions ont été revues à la baisse, diminuant ainsi les crédits à 294 256 700 \$.

.../2

Initialement, le SAA avait estimé les besoins pour les ententes Cris à 131 957 200 \$; ce montant a par la suite fait l'objet d'une révision à 128 000 000 \$, soit un écart de 3,96 M\$. Certains ajustements à d'autres postes budgétaires, principalement en rémunération, ont contribué à ramener cet écart à 3,24 M\$.

Dans un premier temps, compte tenu de ces explications, le SAA n'aura pas à amputer un ou plusieurs volets de sa mission au cours de l'exercice financier 2019-2020. Les crédits de 3,24 M\$ qui n'ont pas été accordés au SAA auraient en fait servi au respect des ententes avec la nation crie, dans l'éventualité où leur coût pour l'année financière 2019-2020 aurait été supérieur aux crédits accordés.

Pour ce qui est de l'état d'avancement des projets de santé et de services sociaux, bien que le SAA assume la coordination de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernementale pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit, il est tenu au courant et collabore parfois aux différents projets et initiatives en la matière, mais il n'assure pas la mise en œuvre de ces mesures en matière de santé et de services sociaux. Afin d'avoir une liste exhaustive de l'ensemble des projets, le député Birnbaum devra formuler sa demande à ma collègue, la ministre Danielle McCann.

En ce qui a trait au projet Tortue du complexe intégré de centre de santé, de services sociaux et d'hébergement, le MSSS a annoncé, le 26 juin 2018, l'octroi d'une aide financière de 6,8 M\$ pour la construction ainsi qu'une allocation financière annuelle récurrente de 1,2 M\$ pour l'exploitation d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée sur le territoire de Wendake. Des échanges entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la communauté ont eu lieu depuis l'annonce afin de clarifier les étapes de réalisation du projet. La communauté vise à être en mesure d'opérer le nouveau centre d'hébergement en 2020.

Quant à la maison Ullivik, inaugurée en juin 2017 et aussi connue sous l'appellation Module du Nord québécois, cet établissement est sous la responsabilité de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) et, plus particulièrement, du Centre de santé Inuulitsivik, situé dans le village de Puvirnituk. Bien que le centre situé à Dorval soit récent, des enjeux de capacité d'accueil sont portés à l'attention du MSSS de façon ponctuelle. La RRSSSN souhaiterait que la consolidation et le développement de services en santé et en services sociaux régionalement puissent faire partie de la solution. Nous savons que le MSSS est favorable à la régionalisation des services, ce qui permettrait de diminuer les coûts des services de santé non assurés, dont une part importante est consacrée à la couverture des frais de transport de patients au Nunavik vers le sud; des comités ont été mis en place afin de discuter des solutions possibles.

Enfin, concernant la conversion des terres de la Défense de Sainte-Foy, le gouvernement du Québec n'a pas été saisi officiellement du dossier. Toutefois, il est certain que le maintien de bonnes relations entre le gouvernement du Québec, la nation huronne-wendat, la communauté de Mashteuiatsh et la Ville de Québec est primordial pour nous et c'est dans cet esprit que nous souhaitons aborder ce dossier. Par ailleurs, le gouvernement du Québec surveille la situation de près et souhaite que le gouvernement du Canada, dans sa prise de décision, fasse preuve d'ouverture et d'écoute envers les différentes parties prenantes au dossier.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable des Affaires autochtones,



Sylvie D'Amours